



Motion : communications aux membres du district

Étant donné que le district de Québec applique les Statuts de l'AFPC en ce qui concerne la délégation et les droits de vote lors de ses réunions;

Étant donné qu'une bonne partie des sujets abordés dans les réunions du district de Québec concernent tous les membres du district;

Étant donné que la vaste majorité des activités organisées visent tous les membres du district;

Étant donné qu'une vaste partie des membres ne sont pas au courant des activités ou des réunions organisées par district de Québec;

Étant donné que les membres du district de Québec gagneraient à être informés des activités et des réunions auxquelles les membres peuvent participer;

Il est convenu que le district de Québec communique avec l'ensemble des membres du district en utilisant les adresses courriels personnelles des membres tout en s'assurant de la confidentialité des adresses personnelles des membres utilisées lors des communications.

Proposé par : Louis Mallet

Appuyé par :